

**MEEDDAT*****Création des DREAL***

Finalement, les services déconcentrés régionaux du MEEDDAT (issus de la fusion des DRE, des DIREN et des DRIRE) s'appelleront les DREAL : directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

La circulaire du Premier ministre du 15 mai 2008 précise les modalités et les calendriers de mise en œuvre de ces fusions qui se feront en 3 phases.

***Pour en savoir plus :*** <http://www.snitpect.fr/spip.php?article710>

***Administration centrale***

Le projet de décret d'organisation des directions d'administration centrale du MEEDDAT sera présenté lors du CTPC du 28 mai 2008 et au CTPM du 2 juin 2008.

***Pour en savoir plus :*** <http://www.snitpect.fr/spip.php?article712>

***Ils bougent...***

Jean-Claude Ruysschaert, précédemment DRE du Nord Pas de Calais, devient le nouveau Directeur Général du Personnel et de l'Administration, succédant à Hélène Jacquot-Guimbal qui devient directrice générale du LCPC.

---

**Statut**

Par courrier du 15 mai 2008, le SNITPECT et l'AITF demandent audience à l'Assemblée des Maires de France (AMF) et à l'Assemblée des Départements de France (ADF) au sujet de l'homologie statutaire entre le corps des ITPE et le cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux.

***Pour en savoir plus :*** <http://www.snitpect.fr/spip.php?article713>

---

**Protection fonctionnelle des agents de l'Etat**

L'administration a l'obligation légale de protéger ses agents contre les attaques dont ils peuvent faire l'objet dans l'exercice de leurs fonctions. La circulaire DGAFP du 5 mai 2008 rappelle les règles de protection des fonctionnaires et invite les administrations à des actions de prévention et de soutien.

***Pour en savoir plus :*** <http://www.snitpect.fr/spip.php?article714>

---

**Le SNITPECT y sera**

**27 mai :** CAP Mobilités 2008/9

**28 mai :** CTPC

**2 juin :** CTPM

**2 juin :** Comité stratégique du Conseil d'administration de l'EPSCP ENTPE

**10 juin :** Conseil d'administration de l'EPSCP ENTPE

**11-13 juin :** assises de l'Ingénierie territoriale



## **Pourquoi voter aux élections CTPM du MEEDDAT le 26 juin 2008 ?**

L'élection des représentants du personnel au CTPM constitue **un acte fondamental** en cette période de construction du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT). Acte significatif et exigeant dans un contexte de réorganisations et de fusions de services centraux, régionaux, départementaux, et de nouvelles réductions d'effectifs et de moyens. Acte revendicatif face aux attaques incessantes contre le service public républicain par le biais, entre autres, de la RGPP, et face à la volonté manifeste de destruction de la fonction publique par la sappe du statut (projet de loi « mobilité », rapport « Silicani », etc.).

En l'absence de CTPM, aucune réelle concertation n'est possible, laissant ainsi le champ libre à une mise en œuvre en catimini de ces réformes. En l'absence de CTPM, l'identité du MEEDDAT ne peut se forger.

### **Instaurer rapidement le CTPM du MEEDDAT est essentiel :**

- pour arrêter une vision d'ensemble des missions et politiques ministérielles, de leur contour et de leur contenu;
- pour obtenir enfin, après concertation, un projet du ministère, respectueux de ses agents, de leurs compétences et de leurs savoir-faire, qui sache s'enrichir de la diversité de leurs origines ;
- pour obtenir des garanties sur le maintien des moyens et des effectifs de tous les services et sur la préservation de la technicité et de la territorialité de ces derniers ;
- pour stopper les mutualisations à outrance, les transferts, les externalisations et les privatisations de services et les réorganisations sans fin, ni finalité autre que budgétaire ;
- pour défendre plus que jamais les personnels du ministère, leurs statuts, leurs gestions, leurs rémunérations, leurs missions, leurs compétences, leurs conditions de travail, dans cette période d'incertitude et d'agitation ;
- pour obtenir des mesures d'accompagnement des réorganisations et des garanties à la hauteur des efforts que l'administration exigera une nouvelle fois des agents ;
- pour aligner les régimes indemnitaires, l'action sociale et l'ARTT sur les conditions les plus favorables pour tous les personnels du MEEDDAT ;
- pour construire durablement le MEEDDAT, en concertation, et ainsi arrêter de subir !

**Voter le 26 juin 2008, c'est se donner les moyens d'agir et d'influer** sur toutes les évolutions en cours. C'est défendre autant les personnels que le devenir de tous les services.

Voter **FORCE OUVRIERE** le 26 juin 2008, **c'est défendre la construction d'un projet d'avenir ambitieux du service public de l'écologie, de l'équipement, de l'industrie, de l'aménagement et du développement durables du territoire**, doté des services territoriaux déconcentrés, des effectifs et des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Voter **FORCE OUVRIERE** le 26 juin 2008, **c'est donner du poids à l'organisation qui a été à la pointe de l'action du 6 mars pour la défense du ministère et de ses agents.**

En votant **FORCE OUVRIERE**, vous choisissez une organisation syndicale représentative, fédérée, unie, indépendante, forte du poids d'une fédération et de syndicats nationaux, **implantés et actifs dans tous les services et toutes les structures du MEEDDAT**. Vos représentants **FORCE OUVRIERE** pourront agir à tous les niveaux pour défendre et faire aboutir vos revendications collectives et individuelles selon la vision du service public que nous partageons.

**Le 26 juin 2008, en votant FORCE OUVRIERE, renforçons la voix de ceux qui se battent pour construire un avenir durable et ambitieux au MEEDDAT et pour tous les personnels !**